

ALSACE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Bas-Rhin


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Agence Régionale de Santé
Grand Est

Direction de l'autonomie /
Délégation Territoriale du Bas-Rhin

Strasbourg, le 18/12/2020

Madame, Monsieur,

L'épidémie de Covid-19 qui a touché la France et en particulier, dès le mois de mars, le département du Bas-Rhin, nous a tous, collectivement, obligé à revoir nos habitudes, tant du point de vue personnel que professionnel.

La situation sanitaire a amené l'Etat à demander aux directeurs et directrices des EHPAD à prendre toutes les mesures et précautions nécessaires en fonction de la situation de chaque résident et de l'établissement. Les directeurs et directrices assument cette responsabilité, en lien avec leur équipe et en assurant le lien nécessaire avec les familles et leur représentation.

A la demande de l'Etat, les EHPAD et leurs équipes de professionnels ont particulièrement dû, tout au long de l'année, adapter leurs organisations dans un souci de protection de vos proches résidant en EHPAD, qui par leur âge et leur situation de santé, nécessitent une vigilance accrue face au virus.

Le maintien du lien social et en particulier du lien familial, si important pour nos aînés, a guidé ces adaptations. C'est ainsi que dans leurs organisations, les établissements ont mis en place, à la demande de l'Etat, toutes les mesures et précautions nécessaires en fonction de la situation de chaque résident et de l'établissement garantissant un droit de visite à chacun d'entre eux.

La période des fêtes de fin d'année doit nous permettre à tous de partager du temps avec nos proches, bienvenu après l'année éprouvante traversée par chacun. Nos aînés résidant en EHPAD doivent aussi pouvoir partager ces moments en famille.

L'Etat a ainsi demandé aux établissements de mettre en œuvre toutes les mesures permettant à chaque résident, de manière encadrée pour leur sécurité, de bénéficier de la possibilité de passer les fêtes de fin d'année en compagnie de ses proches.

C'est dans ce contexte que nous vous demandons avec force d'aider les équipes qui prennent en charge votre proche, en respectant **scrupuleusement les consignes définies par le directeur ou la directrice de l'établissement.**

- **Lors des visites, le port du masque et le respect des gestes barrière, dès l'entrée de l'établissement et dans tous les espaces que vous fréquenteriez, est un impératif incontournable et permanent.** Le directeur ou la directrice prend et adapte autant que nécessaire les dispositions qui s'imposent sur l'organisation et le déroulement des visites, dans le respect des recommandations des autorités sanitaires, et en particulier de l'Agence Régionale de Santé.
- Concernant les retours des résidents en famille, qui sont facilités à titre exceptionnel en cette période, la direction de l'établissement vous informera des conditions dans lesquelles ce retour peut se faire et notamment des mesures que votre proche devra respecter à son retour (test RT-PCR, non-participation aux activités collectives pendant 7 jours...). Dans ce cadre, **nous attirons votre attention sur la nécessité absolue de bien appliquer les consignes que la direction de l'établissement vous donnera. Nous vous recommandons de réaliser un test RT-PCR préalable à l'évènement familial tout en vous rappelant qu'un test négatif n'exonère pas d'un strict respect des autres mesures de prévention (gestes barrières, distanciation, aération...).** Sachez, par ailleurs, que selon la situation de l'établissement, la direction de l'établissement peut être contrainte d'aménager cette possibilité de retour en famille.

Ces éléments sont porteurs d'obligations et de contraintes qui vous sont imposées ainsi qu'à vos parents, dans le seul souci de la sécurité des résidents de l'EHPAD. Nous sommes conscients que cela peut représenter, pour votre proche ou vous-même, une gêne, voire une contrainte. Pour autant, ces mesures constituent des remparts indispensables contre la propagation du virus. Elles sont, si tout le monde les respecte, un moyen de préserver dans la durée nos aînés, de les aider à traverser cette période si difficile. Elles sont aussi un moyen de soutenir les professionnels qui chaque jour leur portent assistance.

Soyons tous acteurs de la lutte contre la Covid-19. Nous comptons sur vous.

Nous vous souhaitons, dans ce contexte si particulier, de très bonnes fêtes de fin d'année.

Mme la Vice-Présidente du Conseil Départemental
du Bas-Rhin en charge de l'autonomie,

Michèle ESCHLIMANN



Mme La Déléguée Territoriale du Bas-Rhin de
l'ARS Grand-Est,

Adeline JENNER

